



PRÉPARATION DU BUDGET COMMUNAL

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS SARGÉENNES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

A retourner en Mairie avant le 16 Janvier 2026

- Merci de respecter ce délai -

Dénomination de l'association :

Dossier suivi par :

Monsieur Ludovic VIEL – *Adjoint aux Finances, Budget, Marchés publics et appel d'offres*
Madame Patricia JERVAIS DURAND – *Directrice Générale des Services*

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Nom de l'association :.....

MONTANT(S) DEMANDÉ(S)

Subvention de base : € Subvention projet spécifique : €

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dossier comporte la présentation de votre association, une présentation financière et comptable de l'association, une description d'un projet spécifique éventuel et de son financement.

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à votre dossier

- ✓ Vos statuts déposés en Préfecture, pour une première demande ou s'ils ont été modifiés avant le dépôt de cette demande,
- ✓ La composition du bureau, pour une première demande ou à l'issue de chaque modification,
- ✓ Le compte-rendu financier et le compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'action annuel et de votre projet spécifique*(s'il y en a un)
- ✓ Les comptes annuels de votre association et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations y étant assujetties
- ✓ Le rapport d'activités de votre association, approuvé par votre dernière Assemblée Générale,
- ✓ Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'association concernée par la présente demande

* **Important :** La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Certifie exactes les informations du présent dossier et la mention de l'ensemble des demandes de subventions demandées à d'autres financeurs,
- Demande une subvention de €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal (joindre obligatoirement un R.I.B. et le numéro de SIREN).

Fait le A

Signature

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

1ère partie : PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

1 – IDENTIFICATION

Identification de votre association

- Nom de votre association :
- Sigle de votre association :
- Adresse de son siège social :

.....
Téléphone : Fax :

E-mail :

Adresse des correspondances si différente :

Identification du responsable de l'association

- Le Président

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
Téléphone : Fax :

E-mail :

- Personne chargée du dossier (subvention) au sein de l'association

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Téléphone : Fax :

E-mail :

Renseignements d'ordre administratif et juridique

- Déclaration en Préfecture le : à :
- Date de la publication au Journal Officiel :

2 – OBJET ET COMPOSITION DE VOTRE ASSOCIATION

Objet de l'Association (voir statuts)

.....
.....
.....

Composition du bureau et du conseil d'administration

.....
.....
.....

Bureau	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	E-mail
Président				
Secrétaire				
Trésorier				

Conseil d'administration :

*

*

*

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association

.....
.....
.....

Actions et manifestations réalisées en 2025

.....
.....
.....

Actions et manifestations prévues en 2026

.....
.....
.....

Avez-vous des projets inter associatifs et lesquels ?

.....
.....
.....

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Moyens humains de l'association

Indiquer le nombre de personnes participant à l'activité de votre association tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, indiquer le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part :

- Bénévoles : Nombre de salariés :
- Salariés en CDI : dont salariés à temps partiel : Nombre d'heures :
- Salariés en CDD : dont salariés à temps partiel : Nombre d'heures :

Montant total annuel des rémunérations versées (hors charges employeur) : €

Autres informations pertinentes concernant les moyens humains que vous souhaitez indiquer :

.....
.....

Nombre de membres participants à l'association

Nombre de membres cotisants actifs :

Dont Résidant à Sargé-Lès-Le-Mans et Hors Sargé-Lès-Le-Mans.

Nombre de membres de :

- Moins de 12 ans : dont De Sargé et hors Sargé
- 13-18 ans : dont De Sargé et hors Sargé
- 18-25 ans : dont De Sargé et hors Sargé
- + de 25 ans : dont De Sargé et hors Sargé

Autres informations que vous souhaitez indiquer :

.....
.....
.....

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Cotisation et licence :

- Montant de la cotisation annuelle :

Adulte Sargé-Lès-Le-Mans : € Enfant Sargé-Lès-Le-Mans : €

Adulte Hors Sargé-Lès-Le-Mans : € Enfant Hors Sargé-Lès-Le-Mans : €

- Sport : Montant de la licence : €

Nombre de licenciés Sargéens : hors Sargéens :

Locaux utilisés par l'association :

Quels types de locaux ou équipements municipaux sont utilisés par votre association ?

Salles

Durée hebdomadaire d'utilisation

Terrains sportifs

Locaux sportifs

Matériel acheté et mis à disposition par la commune

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

2ème partie : PRÉSENTATION FINANCIÈRE DE VOTRE ASSOCIATION

Les Subventions

La subvention, c'est-à-dire le versement de fonds publics, est prévue par l'article 6 de la loi de 1901 concernant les ressources des associations. Les subventions communales obéissent à des règles de droit public.

La subvention peut être financière et/ou en nature (prêt de locaux, de matériel...) et financer une action ou une œuvre d'intérêt général et local concernant la commune ou ses habitants. Un contrôle de l'utilisation de l'argent public est possible (article L1611.4 du code général des collectivités territoriales). L'association peut être amenée à fournir un certain nombre de documents, notamment comptables, pour justifier un bon emploi des subventions. Au-dessus d'un certain montant, la Chambre Régionale des Comptes peut contrôler l'association. Toute subvention fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Une subvention n'est pas un droit mais une possibilité ; elle a un caractère annuel, non automatiquement reconductible.

Mise à disposition des locaux et équipements

Les locaux et équipements mis à disposition par la commune constituent une subvention en nature prévue par le plan comptable associatif.

Au compte 87 en Recettes, vous porterez en « prestations en nature », la valorisation de la mise à disposition qui vous sera notifié chaque année en fonction des durées d'utilisation.

Au compte 88 en Dépenses, vous porterez en « mise à disposition gratuite de biens et prestations », la même somme aboutissant à un équilibre Dépenses-Recettes.

1 – COMPTE DE RÉSULTAT 2025

Compléter l'Annexe 1

2 – BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION

- Avoir de l'association à la fin de votre exercice (réserves)

Caisse : €

Comptes bancaires : €

Placements : €



TOTAL : €

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

- Produits restant à recevoir à la fin de votre exercice (détailler)
-
-

- Dépenses restant à payer à la fin de votre exercice (détailler)
-
-

Si votre exercice 2025 est déficitaire, vous devez financer le déficit par une reprise sur vos réserves.

Votre budget 2026 doit être présenté en équilibre avec l'ensemble des subventions sollicitées au besoin par une reprise sur vos réserves si elles sont suffisantes.

3 – BILAN DE L'OPÉRATION 2024 SOUTENUE PAR LA COMMUNE

Votre association a bénéficié d'une subvention au titre de 2025 ? OUI NON

Si oui, rappeler l'objet de l'opération soutenue :

Date de sa réalisation :

Coût réel de l'opération 2025 :€

(le détail doit apparaître clairement dans le compte de résultat ou le bilan financier 2025)

Fournir tous documents promotionnels de l'opération

4 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Compléter l'Annexe 2

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

3ème partie : DESCRIPTION ET FINANCEMENT D'UN PROJET SPÉCIFIQUE

Important : Doit s'intégrer financièrement dans le budget prévisionnel global de votre association.

1 – PRÉSENTATION DU PROJET

- Contenu et objectifs de l'action :

.....
.....
.....

- Public(s) ciblé(s) :

.....
.....
.....

- Le projet a-t-il un caractère inter associatif sur la commune et lequel ?

.....
.....
.....

- Nombre approximatif de Sargéens bénéficiaires :

- Lieux de réalisation :
- Date de mise en œuvre prévue :
- Par quels moyens évaluerez-vous cette action ?

.....
.....
.....

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

2 – BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION SPÉCIFIQUE

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charges spécifiques à l'action <ul style="list-style-type: none"> - Achats ▪ Services Extérieurs 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources propres à l'association ▪ Subventions demandées 	
▪ Charges de Personnel		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recettes d'actions et manifestations 	
Coût total du projet		Total des recettes	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition gratuite de biens et services 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestations en nature (locaux ou équipements) 	
DEFICIT		EXCEDENT	

L'association sollicite pour ce projet, une subvention de €.